Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D14COM_JUIN26-DE

Commerce - JH

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

14- SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE COMMERCANTS « LES VITRINES DE FOUGERES » 2026

Rapporteuse : Mme LE MAIRE

A la fin de l'année 2023, l'association « Commerce de Fougères » a été dissoute et a laissé place à l'association « Vitrines de Fougères ». Cette nouvelle organisation a souhaité recruter une animatrice pour :

- Aider l'association à se structurer en interne (formalités, groupes de travail, moyens de communication, etc.).
- Mettre en place les animations programmées par l'association ainsi que toutes les actions de communication ou de développement, dans le respect d'un budget défini.
- Démarcher les adhérents ou non adhérents pour les inviter à participer aux actions.
- Rechercher des prestataires (communication, animation) et des partenaires (sponsors, institutionnels).
- Informer les commerçants sur les actions et les projets municipaux.

Pour permettre à l'association de continuer à développer ses actions, l'association compte sur le soutien financier de la CCI, de Fougères Agglomération et des villes de Fougères et de Lécousse.

Le soutien de la Ville de Fougères s'élève aujourd'hui à 9 000 € pour une année : 5 000 € sont consacrés au financement du poste de l'animatrice de l'association et 4 000 € pour les dépenses liées aux opérations commerciales.

En 2025, des subventions ont aussi été octroyées par Fougères Agglomération et la CCI pour accompagner cette nouvelle association de commerçants. Les montants accordés sont revus à la baisse pour cette année 2026. Ainsi, la CCI a réduit sa subvention de 20%, la passant ainsi de 4 000 € en 2025 à 3 200 € en 2026. Fougères Agglomération a confirmé le maintien de sa subvention pour 2026, soit 5 000 €, comme en 2025.

Malgré la diminution des subventions accordées par d'autres structures, il est proposé que la Ville maintienne son soutien en faveur du commerce fougerais. Le montant de la subvention alloué par la Ville reste inchangé depuis plusieurs années, conformément à la politique appliquée à l'ensemble des associations fougeraises, pour lesquelles le niveau de subvention a également été conservé.

Après avis favorable de la Commission Commerce, le Conseil Municipal est sollicité pour accorder une subvention de 9 000 € pour soutenir l'association « Les Vitrines De Fougères ».

Signé électroniquement par Aurélie GARENTE le 01/07/2026 15:55:35

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260702-D14COM_JUIN26-DE

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-07-01T16:05:51+02:00

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Culture, Patrimoine et économie touristique

AMELIE GARNIER

Signé électroniquement par : Amélie GARNIER
Le 2026-07-02T13:55:35+02:00

Signé électroniquement par Amélie GARNIER le 02/07/2026 13:55:35